

POUR AFFICHER

COMMUNIQUÉ CONJOINT SAQ - SEMB-SAQ CSN

PROCÉDURE PORTANT SUR LES LIBÉRATIONS SYNDICALES SEMB



À tous les gestionnaires du réseau de succursales et de bureaux,
À tous les employé(e)s membres du SEMB-SAQ CSN,

Au cours de l'année 2008-2009 les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de revoir et d'améliorer le processus relatif aux libérations syndicales. Après avoir analysé l'application des clauses relatives aux libérations syndicales, les deux parties ont identifié certains irritants et ont, par la suite, établi ensemble une procédure claire qui s'adresse à tous les employés SEMB ainsi qu'à tous les gestionnaires de succursales et de bureaux.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint la procédure à suivre pour toutes les demandes de libération à venir ainsi qu'un tableau résumant cette procédure selon les articles 15 :02, 15 :03 et 15 :04 de la convention collective.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec votre gestionnaire ou votre délégué syndical.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et recevez nos salutations.

	
EXÉCUTIF SEMB	RELATIONS DE TRAVAIL